

Rapport annuel 2008

1 Sommaire

1	Sommaire	1
2	Avant-propos du Président	3
3	Résumé	4
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
4	Comptes annuels	5
4.1	Bilan	5
4.1.1	Actifs	5
4.1.2	Passifs	6
4.2	Comptes d'exploitation	7
5	Annexe	9
5.1	Bases et organisation	9
5.1.1	Forme juridique et but	9
5.1.2	Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	9
5.1.3	Indications des actes et des règlements	9
5.1.4	Organe de gestion/droit de la signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Gérant	10
5.1.4.3	Expert en prévoyance professionnelle	10
5.1.4.4	Organe de contrôle	10
5.1.4.5	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Évolution de l'effectif des assurés/retraités	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	12
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	13
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes	13
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	13
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	14
5.4	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	14
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	14
5.4.2	Évolution et rémunération du capital de prévoyance	14
5.4.2.1	Évolution du capital de prévoyance	14
5.4.2.2	Évolution des taux d'intérêts	14
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	14
5.4.4	Évolution du capital de couverture pour les retraités	15
5.4.5	Résultat du dernier rapport actuariel	15
5.4.6	Bases techniques	15
5.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	15
5.5	Explications relatives aux placements	17
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	17
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	17
5.5.3	Structure des placements selon OPP2	17
5.5.4	Extension des possibilités de placem. sur la base du résultat du rapport (art. 59 OPP2)	18
5.5.5	Produits financiers dérivés en cours	19
5.5.6	Valeur du marché et cocontractants de prêts de titres (securities lending)	19
5.5.7	Opérations de change à terme	19
5.6	Explications relatives à d'autres postes des comptes d'exploitation	19
5.6.1	Frais d'administration	19
5.7	Demandes de l'autorité de surveillance	19
5.8	Autres informations relatives à la situation financière	19
5.8.1	Découvert/explications des mesures prises	19

5.9	Faits marquants après la clôture des comptes	20
5.10	Rapports	21
5.10.1	De l'organe de contrôle	21
5.10.2	Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	23
5.11	Données statistiques	24
5.11.1	Évolution de l'effectif des assurés/retraités	24
5.11.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	25
5.11.2	Évolution du bilan	26
5.11.3	Évolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	27
5.11.4	Évolution du rendement total des placements	28
5.11.5	Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété	28

2 Avant-propos du Président

Compte tenu de la crise profonde qui a affecté les marchés financiers, 2008 sera sans doute l'une des années les plus noires de l'histoire des caisses de pension. Les revenus du capital, troisième source de cotisation après les contributions versées par les assurés et les employeurs, se sont effondrés. En l'espace d'une année, la valeur des actions s'est dépréciée de 44% en moyenne. La situation concernant les immeubles est nuancée. Tandis que les immeubles étrangers ont perdu environ 50% de leur valeur, les prix des immeubles en Suisse ont continué à augmenter. Les interventions des banques centrales et la fuite des investisseurs vers des emprunts de premier ordre ont fait baisser les taux d'intérêt aux alentours de zéro. Dans ce contexte, GaleniCare Fondation de prévoyance a subi une perte de fortune en termes nets de CHF 9,1 millions, soit 9.9%. Les charges de l'activité d'assurance d'environ CHF 1,6 million, n'ont pas pu être couvertes. Par conséquent, la réserve de fluctuation de valeurs prudemment constituée par le Conseil de fondation ces dernières années ainsi que les fonds libres ont dû être entièrement dissous. Il en a résulté au 31 décembre 2008 un découvert d'environ CHF 1,2 million, ce qui correspond à un degré de couverture de 98.6%.

GaleniCare Fondation de prévoyance fait donc partie des 60 à 80% (suivant l'étude) des institutions de prévoyance qui présentaient un découvert fin 2008. Ce léger découvert n'exige toutefois pas de mesures d'assainissement. Pour assurer l'équilibre du plan de prestations, il est nécessaire de réaliser un rendement qui, dans les conditions actuelles du marché financier, ne peut être atteint qu'au moyen de placements à haut risque, du type actions, immeubles, devises, etc. dont les cours sont soumis, comme l'expérience l'a montré, à d'importantes fluctuations. Il faut donc donner la priorité à la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs, dont la valeur cible est de 12% des engagements.

Fait réjouissant, la Fondation a vu le nombre de ses membres actifs continuer à augmenter: à la fin de l'année, elle comptait 1'538 assurés actifs et 29 retraités, soit une augmentation d'environ 17%.

GaleniCare Fondation de prévoyance reste fidèle à son engagement d'offrir aux assurés un système de prévoyance solide et tourné vers l'avenir qui leur fournisse durablement des prestations à des conditions avantageuses. Les assurés peuvent compter sur la compétence, la loyauté, la sincérité et la disponibilité des membres du Conseil de fondation, de notre expert en matière de prévoyance professionnelle Jean-Marc Wanner, et de la Direction travaillant sous la conduite de René Mischler. Au nom de GaleniCare Fondation de prévoyance, je tiens à remercier ces derniers pour leur travail compétent et engagé.

Berne, en avril 2009

Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

3 Résumé

3.1 Les résultats en bref

_Perte de recettes en chiffres ronds avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 10'992'000.00 (année précédente: excédent de CHF 2'067'000.00).

_Depuis 2003, le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

$$\frac{\text{Total des actifs à la valeur du marché, moins les dettes,} \\ \text{les comptes de régularisation passifs et les réserves de l'employeur} \times 100}{\text{Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance}}$$

Il en résulte un degré de couverture de 98.6% (année précédente: 112.6%).

_Rendement global des placements: -9.93% (année précédente: 2.74%).

_La réserve de fluctuation de valeurs a été définie selon les principes de l'économie financière. Au 31.12.2008, elle a dû être entièrement dissoute. Sa valeur cible s'élève à 12% des engagements.

3.2 Activités

_Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises, pour traiter notamment des questions suivantes:

- _Approbation du rapport annuel et des comptes 2007
- _Renoncement aux adaptations de rentes
- _Modifications du règlement
- _Situation financière

3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

3.3.1 Représentants de l'employeur

_Pas de mutations. Les représentants de l'employeur ont été réélus jusqu'en 2010.

3.3.2 Représentants du personnel

_Pas de mutations. Les représentants du personnel ont été réélus jusqu'en 2010.

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

4.1.1 Actifs

	2008		2007	
Placements	CHF		CHF	
<u>Liquidités et créances</u>				
Liquidités et créances sur le marché monétaire	964'792.22		1'536'248.69	
Créances	5'786'545.82		6'133'740.56	
Total liquidités et créances	6'751'338.04	7.64%	7'669'989.25	8.73%
<u>Obligations</u>				
Obligations suisses	12'223'000.00		9'847'730.00	
Parts de fondations/fonds de placements	12'477'884.81		12'542'650.79	
Total obligations	24'700'884.81	27.94%	22'390'380.79	25.48%
<u>Hypothèques</u>				
Hypothèques aux assurés	0.00		130'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements	1'000'000.00		0.00	
Total hypothèques	1'000'000.00	1.13%	130'000.00	
<u>Actions</u>				
Actions suisses	5'796'955.90		9'814'866.90	
Actions étrangères	779'486.50		1'299'918.00	
Parts de fondations/fonds de placements	5'021'493.66		9'260'921.72	
Total actions	11'597'936.06	13.12%	20'375'706.62	23.18%
<u>Placements alternatifs</u>				
Hedge Fonds	1'750'045.14		2'206'981.53	
Total placements alternatifs	1'750'045.14	1.98%	2'206'981.53	2.51%
<u>Immeubles</u>				
Immeubles/parts de propriétés immobilières	904'000.00		871'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements	11'409'724.24		10'266'969.27	
Total immeubles	12'313'724.24	13.93%	11'137'969.27	12.67%
<u>Placements mixtes</u>				
Parts de fondations/fonds de placements	13'064'058.00		16'025'128.20	
Total placements mixtes	13'064'058.00	14.78%	16'025'128.20	18.23%
<u>Placements chez l'employeur</u>				
Actions Galenica SA	2'574'375.00		990'000.00	
Comptes courants chez l'employeur	14'467'621.67		6'807'208.06	
	17'041'996.67	19.28%	7'797'208.06	8.87%
Total placements	88'219'982.96		87'733'363.72	
<u>Compte de régularisation actif</u>	194'076.50	0.22%	155'884.40	0.18%
TOTAL ACTIFS	88'414'059.46		87'889'248.12	

4.1.2 Passifs

	2008		2007	
	CHF		CHF	
<u>Dettes</u>				
Prestations de libre passage et rentes	485'420.55		801'587.25	
Banques/assurances	43'414.60		38'207.80	
Autres dettes	2'309.85		3'686.15	
Total dettes	531'145.00	0.60%	843'481.20	0.96%
<u>Compte de régularisation passif</u>				
	6'660.60	0.01%	27'149.10	0.03%
<u>Réserve de contributions de l'employeur</u>				
	57'054.50	0.06%	114'358.20	0.13%
<u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u>				
Capital de prévoyance assurés actifs	84'302'872.20		74'298'539.15	
Capital de prévoyance retraités	4'402'058.00		2'665'829.50	
Provisions techniques	352'165.00		185'908.00	
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	89'057'095.20	100.73%	77'150'276.65	87.78%
<u>Réserve de fluctuation de valeurs</u>				
	0.00	0.00%	9'258'000.00	10.53%
<u>Fonds libres/découvert</u>				
Situation en début de période	495'982.97		0.00	
Excédent des charges/produits	-1'733'878.81		495'982.97	
	-1'237'895.84	-1.40%	495'982.97	0.56%
TOTAL PASSIFS	88'414'059.46		87'889'248.12	

4.2 Comptes d'exploitation

	2008	2007
	CHF	CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	2'920'666.25	2'597'417.85
Cotisations de l'employeur	5'179'853.10	5'172'050.20
Primes uniques	767'007.65	857'257.50
Cotisations supplémentaires	95'990.75	23'544.40
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
	8'963'517.75	8'650'269.95
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	12'555'572.55	9'453'584.30
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	20'000.00	207'467.90
	12'575'572.55	9'661'052.20
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	21'539'090.30	18'311'322.15
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rentes de vieillesse	-283'936.00	-187'664.00
Rentes de survivants	-395.00	
Rentes d'invalidité	-29'014.75	-3'690.00
Prestations en capital à la retraite	-1'301'908.50	-4'437'248.25
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-20'749.00	0.00
	-1'636'003.25	-4'628'602.25
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-8'088'784.70	-3'985'805.20
Versements anticipés EPL/divorce	-579'364.05	-866'945.50
	-8'668'148.75	-4'852'750.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-10'304'152.00	-9'481'352.95
<u>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-7'954'214.70	-6'826'435.35
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance retraités	-1'736'228.50	-176'631.50
Dissolution/constitution de provisions techniques	-166'257.00	-36'556.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-2'050'118.35	-1'641'369.60
	-11'906'818.55	-8'680'992.45
<u>Produits de prestations d'assurance</u>		
Prestations d'assurance	114'486.50	1'623.50
Parts d'excédents provenant d'assurances	220'522.75	784'762.00
	335'009.25	786'385.50
<u>Charges d'assurance</u>		
Primes d'assurance	-1'183'235.45	-1'065'654.55
Cotisations au fonds de garantie	-43'414.60	-38'207.80
	-1'226'650.05	-1'103'862.35
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'563'521.05	-168'500.10

Intérêts actifs	654'288.49	660'358.10
Produits des titres	932'330.85	841'702.65
Bénéfice sur les cours	2'823'868.04	1'823'984.96
Résultat net sur les placements immobiliers	84'371.15	90'793.85
Perte sur les cours	-13'545'214.62	-850'449.63
Frais d'administration des placements	-35'948.88	-39'713.92
Intérêts passifs	-61'327.89	-33'017.06
Intérêts sur les réserves de contribution	-2'352.60	-3'636.30
Résultat net des placements	-9'149'985.46	2'490'022.65
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration	-278'372.30	-254'840.17
	-278'372.30	-254'840.17
Excédent des produits/charges avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-10'991'878.81	2'066'682.38
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	9'258'000.00	-1'570'699.41
Excédent des produits/charges après dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-1'733'878.81	495'982.97

5 Annexe

5.1 Bases et organisation

5.1.1 Forme juridique et but

_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

_Conformément aux statuts, elle assure, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les employés des entreprises de GaleniCare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est une fondation partiellement autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

5.1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

_GaleniCare Fondation de prévoyance est inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801 et est soumise à la surveillance de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

5.1.3 Indications des actes et des règlements

_Statuts	12.12.2001
_Règlement de prévoyance	19.05.2006 *
_Règlement de placement	19.05.2006 *
_Règlement relatif à la constitution de réserves	22.05.2007 *

* produit pour l'approbation

_Les dispositions concernant la liquidation partielle sont intégrées dans le règlement de prévoyance.

5.1.4 Organe de gestion/droit de la signature

5.1.4.1 Conseil de fondation

5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur

Mandat jusqu'en

_Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2010
_Marianne Ellenberger, Rüfenacht *	2010
_Fritz Hirsbrunner, Lutry *	2010
_Philippe Milliet, Pully *	2010

5.1.4.1.2 Représentants du personnel

_Ursula Hofstetter, Liestal	2010
_Sandra Medici-Tanner, Epalinges	2010
_Juan-Carlos Regadera, Payerne	2010
_Annemarie Zulauf, Thoune	2010

5.1.4.2 Gérant

_René Mischler, Hinterkappelen *

5.1.4.3 Expert en prévoyance professionnelle

_Jean-Marc Wanner, Hewitt Associates SA, Nyon 2009

5.1.4.4 Organe de contrôle

_Ernst & Young SA, Berne 2009

5.1.4.5 Autorité de surveillance

_Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations, Berne

* autorisé(e) à signer (signature collective à deux)

5.1.5 Employeurs affiliés

_Au cours de l'exercice sous revue, les sociétés suivantes ont été affiliées à la Fondation:

_Pharmacie d'Epalinges SA	1.7.2008
_Farmacia Realini SA	1.7.2008

_Les assurés de Pharmacie de Courtepin SA et de Pharmacie Fridez SA ont été intégrés à GaleniCare SA au 1^{er} juillet 2008. Les assurés de Hospilog SA ont été transférés à Galenica Fondation de prévoyance.

- _Bahnhof Apotheken Thun SA
- _Coop Vitality SA
- _Farmacia Realini SA
- _GaleniCare SA
- _GaleniCare Management SA
- _Golaz SA
- _Kloster Apotheke Muri SA
- _Pharmacie d'Epalinges SA
- _Stern-Apotheke SA
- _St. Jakob Apotheke SA
- _Vispach Apotheke SA
- _Winconcept SA
- _Wynepharm SA

5.2 Évolution de l'effectif des assurés/retraités

5.2.1 Assurés actifs

_Au cours de l'exercice sous revue, l'effectif des assurés a évolué comme suit:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
_Bahnhof Apotheken Thun SA	17	15
_Coop Vitality SA	251	189
_Farmacia Realini SA	7	0
_GaleniCare SA	1'065	925
_GaleniCare Management SA	100	89
_Golaz SA	34	30
_Hospilog SA	0	2
_Kloster Apotheke Muri SA	17	18
_Pharmacie de Courtepin SA	0	10
_Pharmacie d'Epalinges SA	6	0
_Pharmacie Fridez SA	0	14
_St. Jakob Apotheke SA	9	8
_Stern-Apotheke SA	12	9
_Vispach Apotheke SA	11	9
_Winconcept SA	9	8
_Wynepharm SA	10	8
	<u>1'548</u>	<u>1'334</u>

5.2.2 Bénéficiaires de rentes

_Au cours de l'exercice sous revue, l'effectif des retraités a évolué comme suit:

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
_Rentes de vieillesse	24	17
_Rentes d'orphelin	1	0
_Rentes d'invalidité	4	1

5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes

_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux normes Swiss GAAP RPC 26.

5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

- Monnaies
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF
À la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)
À la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fond. de placement suisses et étrangères
À la valeur du capital
- Parts d'hypothèques de fondations de placement
À la valeur du capital
- Hypothèques et autres prêts
À la valeur nominale
- Immeubles
À la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières
À la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier
À la valeur du capital
- Parts de fonds de placement immobilier
À la valeur boursière
- Actions de sociétés immobilières (SI)
À la valeur intrinsèque
- Actions suisses
À la valeur boursière
- Actions étrangères
À la valeur boursière en CHF
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères
À la valeur du capital
- Fonds des actions
À la valeur du capital
- Hedge Fonds
À la valeur boursière
- Dettes
À la valeur nominale
- Compte de régularisation passif
À la valeur nominale
- Provisions non techniques
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et provisions techniques
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs
Valeur de l'avoir selon les méthodes d'économie financière

Valeur boursière: Prix de vente du titre à la bourse suisse SWX le dernier jour de cotation de l'année

Valeur du capital: Valeur boursière diminuée des intérêts courus

Valeur de rendement: Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché (7% actuellement).

5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

_Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de modifications.

5.4 Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

_Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 1'183'235.45 (année précédente: CHF 1'065'880.55).

_Au cours de l'exercice sous revue, la part d'excédent s'est élevée à CHF 220'522.75 (année précédente: CHF 784'762.00).

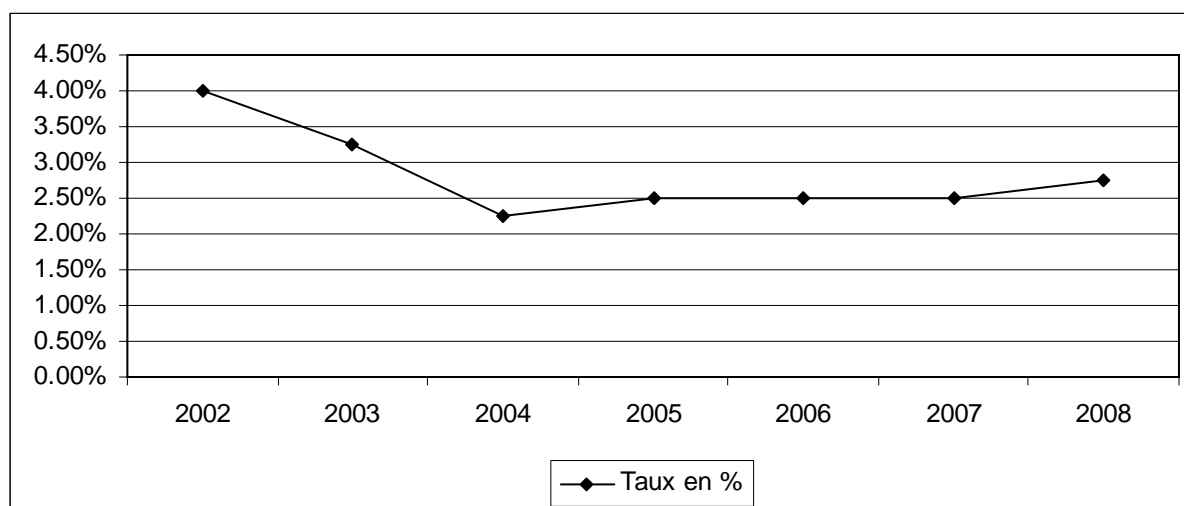
5.4.2 Évolution et rémunération du capital de prévoyance

5.4.2.1 Évolution du capital de prévoyance

_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance a augmenté de CHF 10'004'333.05, à CHF 84'302'872.20 (année précédente: CHF 74'298'539.15). Il se compose comme suit:

_Au cours de l'exercice sous revue, le capital de prévoyance a été rémunéré à un taux de 2.75% (année précédente: 2.50%).

5.4.2.2 Évolution des taux d'intérêts



_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés au taux fixé par la loi (LPP).

5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

_À la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 39'094'946.10 (année précédente: CHF 32'437'368.90), soit 46% du capital vieillesse total.

5.4.4 Évolution du capital de couverture pour les retraités

_En 2008, le fonds des rentes a progressé de CHF 1'736'228.50 à CHF 4'402'058.00 (année précédente: CHF 2'665'829.50).

5.4.5 Résultat du dernier rapport actuariel

_Le rapport actuariel sur les comptes annuels 2007 a été établi par Hewitt, le 17 octobre 2008. Il en ressort

- _que la Fondation est dans une situation financière saine;
- _qu'elle est en mesure de remplir ses engagements réglementaires;
- _que les dispositions réglementaires et actuarielles concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

5.4.6 Bases techniques

_La Fondation applique les bases techniques de calcul EVK 2000 4%.

_Dans le cas de la réserve technique, il s'agit exclusivement de la réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie. Du fait que la couverture en cas de décès et d'invalidité est entièrement réassurée, il n'est pas nécessaire de constituer des réserves supplémentaires.

_Au cours de l'exercice sous revue, la réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie a augmenté de CHF 166'257.00, pour passer à CHF 352'165.00 (année précédente: CHF 185'908.00):

	2008	2007
	CHF	CHF
Situation au 1 ^{er} janvier	185'908.00	149'352.00
Ajustement	166'257.00	36'556.00
Situation au 31 décembre.	352'165.00	185'908.00

5.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

$$\frac{\text{fortune de prévoyance disponible} \times 100}{\text{capital de prévoyance actuariel nécessaire}}$$

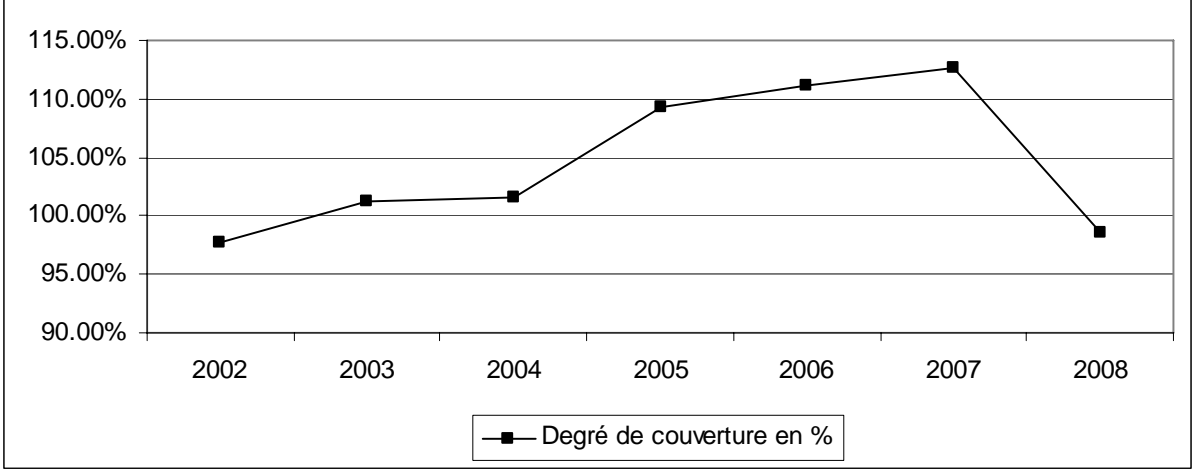
_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, des comptes de régularisation passifs et des réserves de contributions de l'employeur.

_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

_Le **degré de couverture** qui en résulte en conformité avec l'article 44 al. 1 OPP2 s'élève ainsi à **98.6%** au 31 décembre 2008 (année précédente: 112.6%).

GaleniCare Fondation de prévoyance présente par conséquent un découvert de CHF 1'237'895.84, soit 1.4% au 31 décembre 2008.

_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



5.5 Explications relatives aux placements

5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

_Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 19 mai 2006.

_Toute rétrocession sera intégralement créditée au compte de la Fondation de prévoyance, ce que garantit une déclaration de loyauté établie par les membres du Conseil de fondation et la Direction.

5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

_Les principes de la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont déterminés par PPCmetrics selon les principes de l'économie financière. Les bases de ces calculs sont constituées par les rendements et les risques attendus à court terme et à long terme pour les différentes catégories de placements. Sur la base de l'évaluation de la capacité de risque et de la définition de la stratégie de placement 2008, la valeur de la réserve de fluctuation de valeurs doit représenter 12% des engagements (CHF 89'057'095.20).

_Il en résulte une valeur cible de CHF 10'687'000.00 pour la réserve de fluctuation de valeurs.

5.5.3 Structure des placements selon OPP2

_Les postes suivants se sont situés au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

Au-dessus

_Obligations étrangères en CHF

Au-dessous

_Obligations suisses

_Obligations en monnaies étrangères

_Actions suisses

_Actions étrangères

_Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts par rapport aux fourchettes réglementaires. En raison de la situation actuelle sur les marchés financiers, il a toutefois renoncé à une correction.

_Les créances envers l'employeur (CHF 17.4 millions) sont garanties par la banque RBS Coutts Bank AG à hauteur de CHF 10 millions (art. 58 OPP2). Cette garantie bancaire a expiré le 20 février 2009 et n'a pas été renouvelée. Pour réduire les créances envers l'employeur, il a été décidé d'attribuer un mandat mixte d'un montant d'environ CHF 30 millions.

_L'avoir auprès de l'employeur a été rémunéré à 4.0% au cours de l'exercice sous revue.

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Limites OPP2	État au 31.12.2007 en %	État au 31.12.2008 en MCHF	État au 31.12.2008 en %
Liquidités et créances	1.0%	0.0%	15.0%	100%	11.02	9'183	10.39
Obligations suisses en CHF	39.0%	25.0%	53.0%	100%	21.52	21'191	23.97
Hypothèques	2.0%	0.0%	4.0%	75%	0.15	1'000	1.13
Obligations étrangères en CHF	0.0%	0.0%	0.0%	30%	1.55	2'132	2.41
Obligations en monnaies étrangères	10.0%	8.0%	12.0%	20%	7.79	6'043	6.83
Placements auprès de l'employeur (CC)	0.0%	0.0%	0.0%	en max.	7.74	14'468	16.36
Placements auprès de l'employeur (actions)	0.0%	0.0%	0.0%	fonds libres	1.13	2'574	2.91
Actions suisses	10.0%	8.0%	12.0%	30%	12.33	6'561	7.42
Actions étrangères	15.0%	13.0%	17.0%	25%	15.72	7'554	8.54
Immeubles suisses	15.0%	10.0%	20.0%	50%	11.57	11'079	12.53
Immeubles étrangers	2.0%	0.0%	4.0%	5%	2.72	2'079	2.35
Placements alternatifs	6.0%	0.0%	9.0%	OPP2 art.59	6.79	4'550	5.15
Total général	100.0%			100.0%	100.00	88'414	100.00
Total monnaies étrangères	27.0%	21.0%	33.0%	30%	26.22	15'676	17.73
Total actions + placements alternatifs	31.0%	21.0%	38.0%	50%	34.83	18'665	21.11
Total valeurs réelles	48.0%	31.0%	62.0%	70%	49.12	31'823	35.99
Total placements à long terme	58.0%	39.0%	74.0%	90%	56.90	37'866	42.83

5.5.4 Extension des possibilités de placem. sur la base du résultat du rapport (art. 59 OPP2)

_Sur la base du rapport pertinent de PPCmetrics, il s'avère que l'extension des possibilités de placement permet de satisfaire aux dispositions de l'art. 50 al. 1 et 3 OPP2 concernant la gestion de fortune et la diversification.

_En revanche, en raison de la dégradation de la situation financière, la garantie des objectifs de prévoyance conformément à l'art. 50 al. 2 OPP2 ne peut être assurée que si les preneurs de risque sont prêts et aptes à supporter des charges éventuellement supérieures.

_Une dérogation à la limite de 5% relative aux placements sans garantie chez l'employeur, conformément à l'art. 57 OPP2, ne peut pas être justifiée de manière pertinente étant donné que la garantie bancaire d'un montant de CHF 10 millions ne suffit pas pour assurer intégralement les placements auprès de l'employeur s'élevant à CHF 17 millions. Étant donné que la garantie n'a pas été prolongée, il est recommandé au Conseil de fondation d'élaborer, dans les plus brefs délais, un concept visant à réduire les placements auprès de l'employeur.

_Selon PPCmetrics, la réalisation de l'objectif de prévoyance n'est pas menacée par les placements réalisés dans le cadre du règlement de placement ou de la stratégie de placement en vigueur, à condition que le Conseil de fondation réduise dans les meilleurs délais les placements auprès de l'employeur.

5.5.5 Produits financiers dérivés en cours

_Au 31 décembre 2008, il n'existait aucun engagement financier.

5.5.6 Valeur du marché et cocontractants de prêts de titres (securities lending)

_Le contrat du 18 janvier 2007 portant sur le prêt de titres a été résilié en octobre 2008 en raison de la situation sur les marchés financiers. Un résultat de CHF 4'439.20 (année précédente: CHF 2'861.70) a pu être réalisé sur le prêt de titres.

5.5.7 Opérations de change à terme

_Au jour de clôture, il n'y avait aucune transaction de devises en cours.

5.6 Explications relatives à d'autres postes des comptes d'exploitation

5.6.1 Frais d'administration

_Les frais d'administration par assuré/bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 176.50 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 188.60).

5.7 Demandes de l'autorité de surveillance

_Aucune

5.8 Autres informations relatives à la situation financière

5.8.1 Découvert/explications des mesures prises

_L'évolution du marché financier en 2008 a eu une influence considérable sur la situation financière de notre fondation. La réserve de fluctuation de valeurs constituée fin 2007 était insuffisante pour couvrir la volatilité du marché des actions. C'est la raison pour laquelle GaleniCare Fondation de prévoyance présente un léger découvert, de CHF 1'237'895.84, soit 1.4%, au 31 décembre 2008.

_PPCmetrics a été chargé d'établir un rapport sur la capacité de risque concernant les placements. La stratégie de placement sera examinée sur la base de ce rapport et, le cas échéant, redéfinie.

_Le Conseil de fondation observera l'évolution du marché financier. Actuellement, aucune mesure d'assainissement n'est nécessaire ou prévue.

5.9 Faits marquants après la clôture des comptes

_La garantie bancaire fournie par RBS Coutts Bank AG a expiré le 20 février 2009. Les remarques à ce sujet figurent au point 5.5.3.

Berne, le 15 mai 2009

GaleniCare Fondation de prévoyance

Felix Burkhard
Président

René Mischler
Gérant

5.10 Rapports

5.10.1 De l'organe de contrôle

À l'adresse du Conseil de fondation de
GalenCare Fondation de prévoyance, Berne

Berne, le 13 mars 2009

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation et annexes), la gestion et les placements ainsi que les comptes vieillesse de GalenCare Fondation de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes, de la gestion, des placements et des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation, notre mission consistant à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à la présentation des comptes et aux placements financiers, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes dans leur ensemble. Dans notre vérification de la gestion, nous portons une appréciation sur l'observation des prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des cotisations et le versement des prestations. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Comme il ressort du point 5.3 «Structure des placements selon OPP2*», les limites réglementaires relatives aux placements n'étaient pas entièrement respectées au 31 décembre 2008. Les placements non garantis auprès de l'employeur d'un montant de CHF 7 millions violent les dispositions de l'art. 57 al. 1 OPP2, d'après lesquelles la fortune nette ne doit pas être placée sans garantie chez l'employeur dans la mesure où elle est liée à la couverture des prestations de libre passage et à celle des rentes en cours.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, de même que les comptes vieillesse, à l'exception du point évoqué ci-dessus concernant la gestion de fortune, sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels font apparaître un découvert de CHF 1'237'895.84 et un degré de couverture de 98.6%. Les mesures élaborées par le Conseil de fondation qui en assume la responsabilité, après consultation de l'expert en prévoyance professionnelle, pour éliminer le découvert, définir les placements et informer les destinataires sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP2, nous devons indiquer dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume de manière active, compréhensible et adaptée à la situation, sa fonction de conduite concernant le choix d'une stratégie de placement concordant avec la

capacité de risque donnée, comme expliqué dans l'annexe aux comptes annuels, au point 5.4 «Extension des possibilités de placement sur la base du résultat du rapport»;

- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales lors de la réalisation des placements et a en particulier déterminé la capacité de risque en tenant compte du total des actifs et des passifs, conformément à la situation financière réelle, à la structure et à l'évolution attendue de l'effectif des assurés;
- les placements auprès de l'employeur violent les dispositions légales, comme indiqué précédemment;
- les placements sont conformes aux dispositions des art. 49a, 50 et 59 OPP2 compte tenu des explications susmentionnés;
- les mesures visant à éliminer le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation, après consultation de l'expert en prévoyance professionnelle, et mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept sous-jacent, les obligations d'information ayant également été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'à présent l'efficacité des mesures prises pour éliminer le découvert et nous a en outre confirmé qu'il continuera à le faire et qu'il adaptera les mesures en fonction de l'évolution de la situation.

Nous retenons que la possibilité d'éliminer le découvert ainsi que la capacité de risque concernant les placements dépendent aussi d'événements imprévisibles, tels que l'évolution sur les marchés financiers et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Thomas Nösberger
Expert agréé en matière de révision

Rita Casutt
Experte agréée en matière de révision
(responsable mandat)

5.10.2 Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

**Conseil de fondation de
GaleniCare Fondation de prévoyance**
Gutenbergstrasse 21
Case postale 6263
3001 Berne

Nyon, le 29 avril 2009

Rapport d'expertise sur la prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'expert agréé de GaleniCare Fondation de prévoyance, je retiens les points suivants:

- a) Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de GaleniCare Fondation de prévoyance sont conformes aux prescriptions légales et notamment à l'article 53, lettre b LPP.
- b) La structure technique de la caisse de pension est conforme au système de primauté des cotisations avec une partie épargne et une partie couverture du risque.
- c) Étant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
- d) GaleniCare Fondation de prévoyance présentait un degré de couverture de 98.6% au 31 décembre 2008 (112.6% le 31.12.2007).
- e) Le Conseil de fondation a décidé de verser, pour 2008, un intérêt de 2.75% sur le capital de prévoyance des assurés. Le taux d'intérêt pour 2009 est réduit provisoirement à 2%.
- f) Le léger découvert contraint le Conseil de fondation à suivre de près l'évolution des marchés financiers.

J'espère que ces indications vous auront été utiles et je reste naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

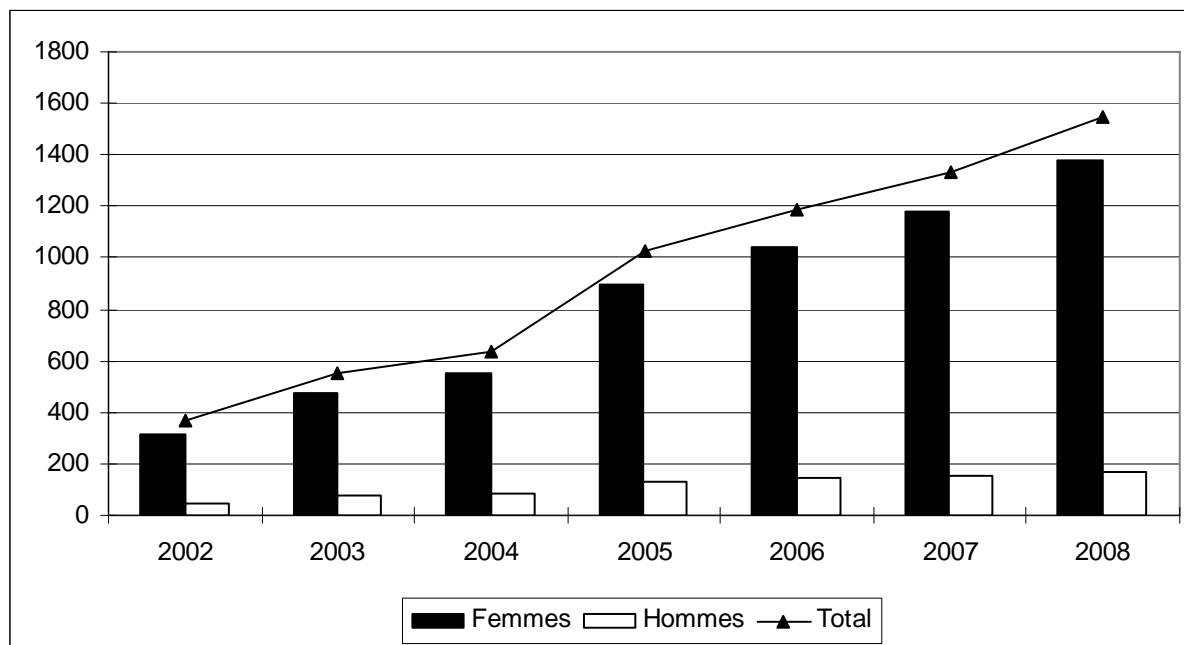
Avec mes salutations les meilleures,

Jean-Marc Wanner
Expert fédéral dipl. en prévoyance professionnelle

5.11 Données statistiques

5.11.1 Évolution de l'effectif des assurés/retraités

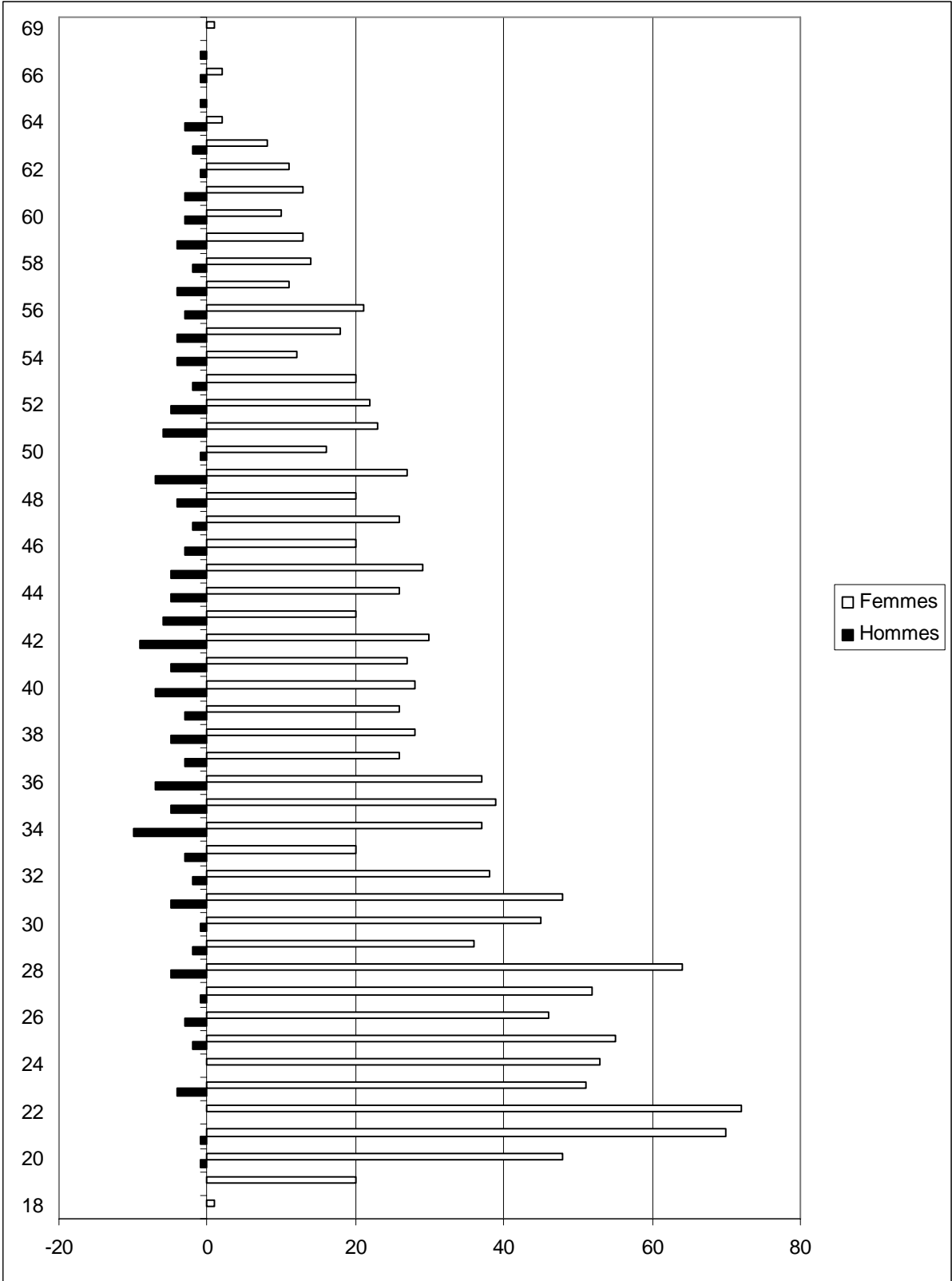
_L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:



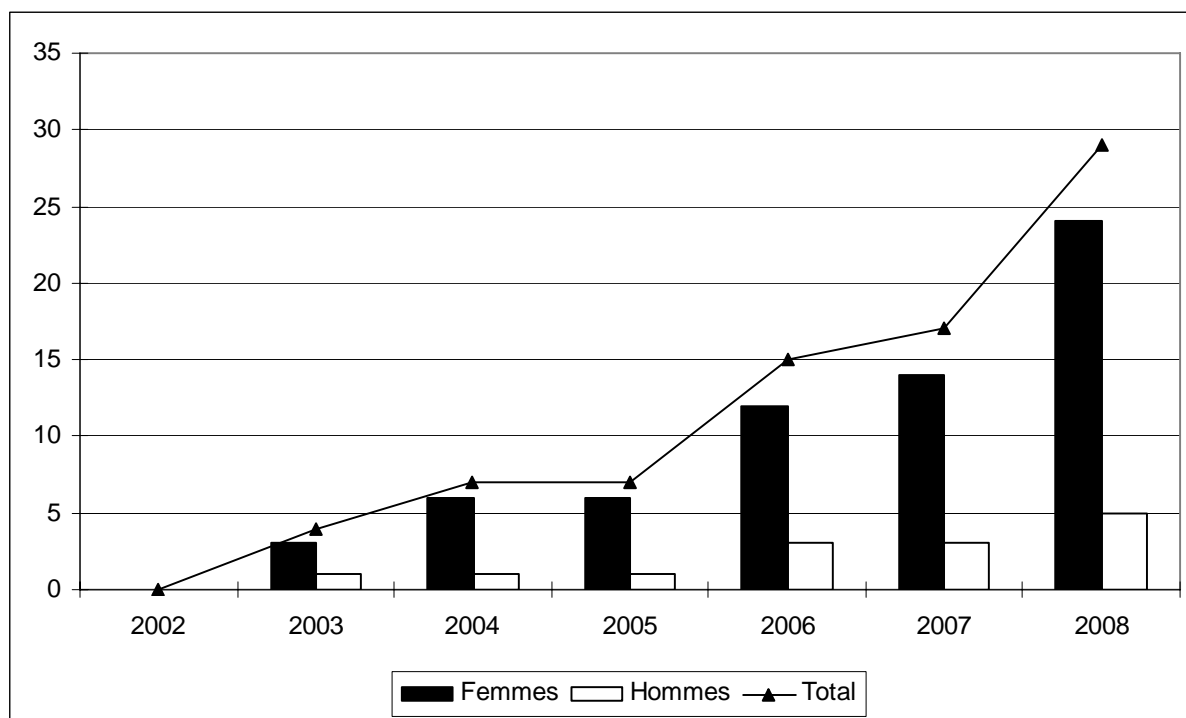
_Âge moyen des assurés actifs (années/mois):

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Femmes	35/09	35/07
Hommes	43/10	43/01
Total	36/07	36/05

5.11.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



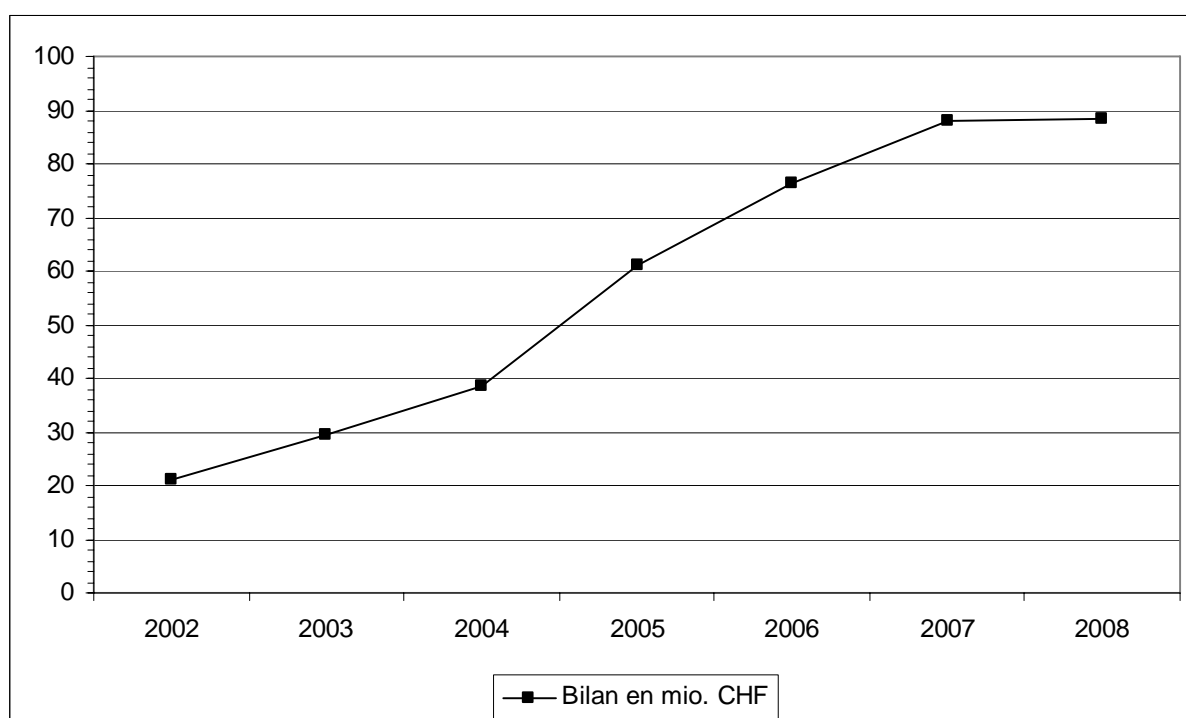
_L'évolution de l'effectif des retraités est la suivante:



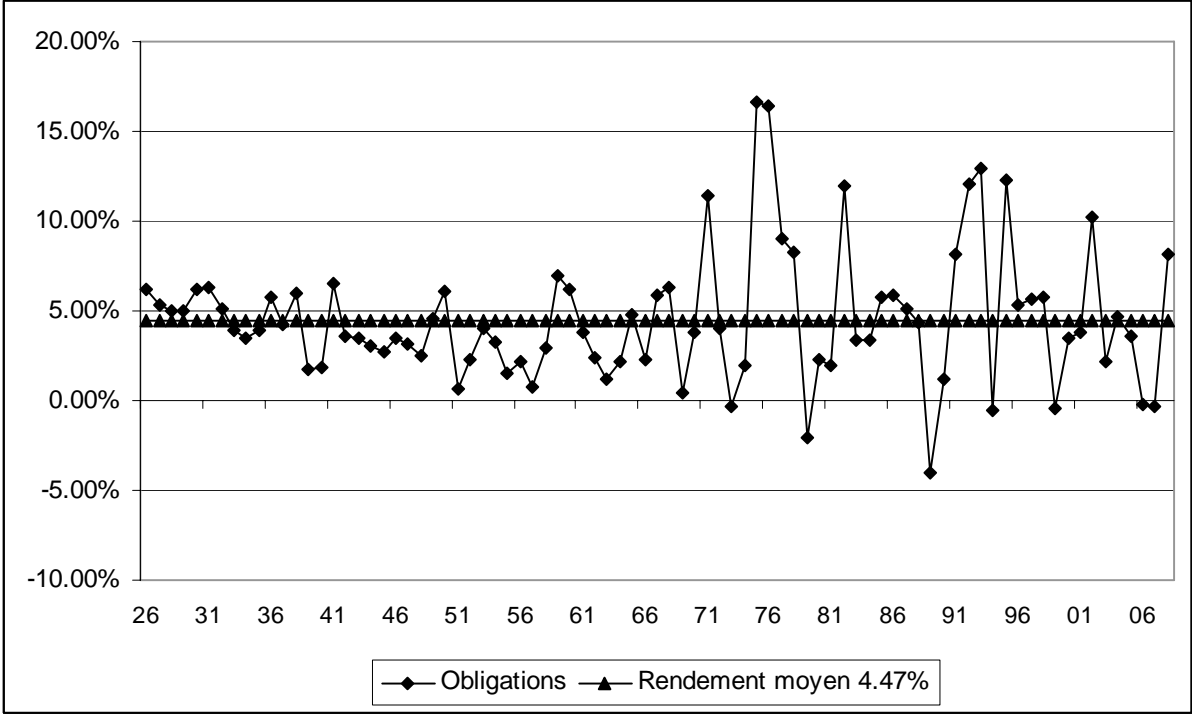
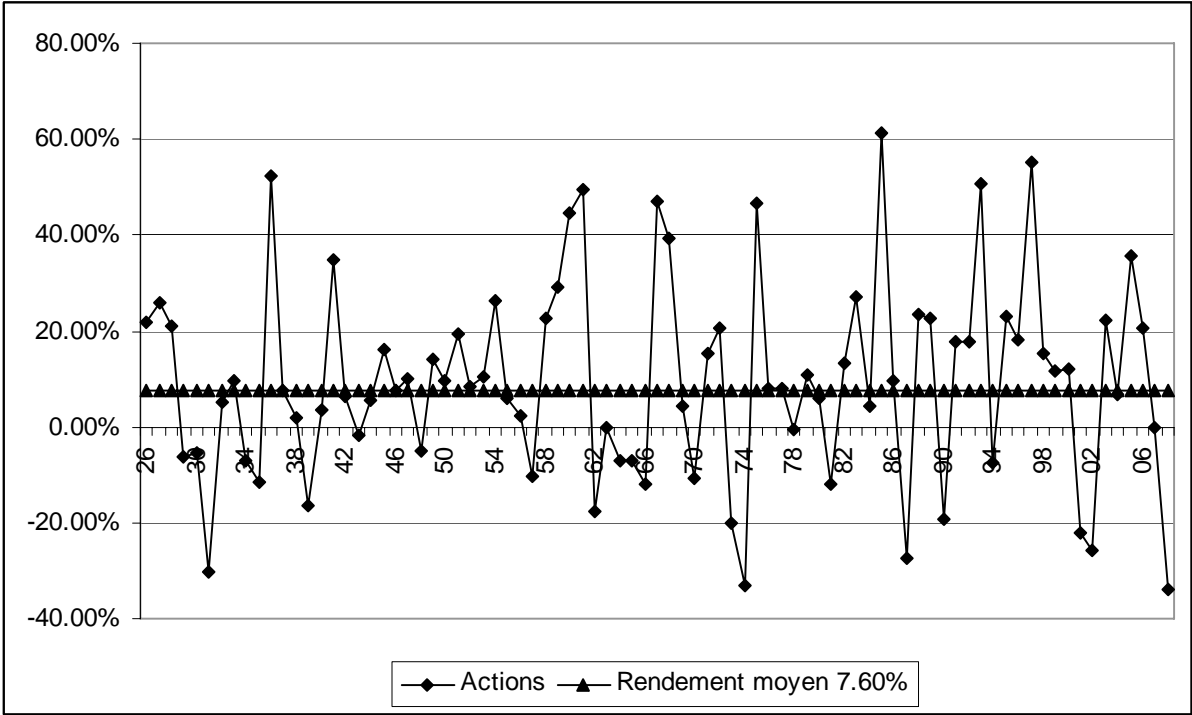
_Âge moyen des retraités (années/mois):

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Bénéficiaires de rentes de retraite	65/11	66/09

5.11.2 Évolution du bilan

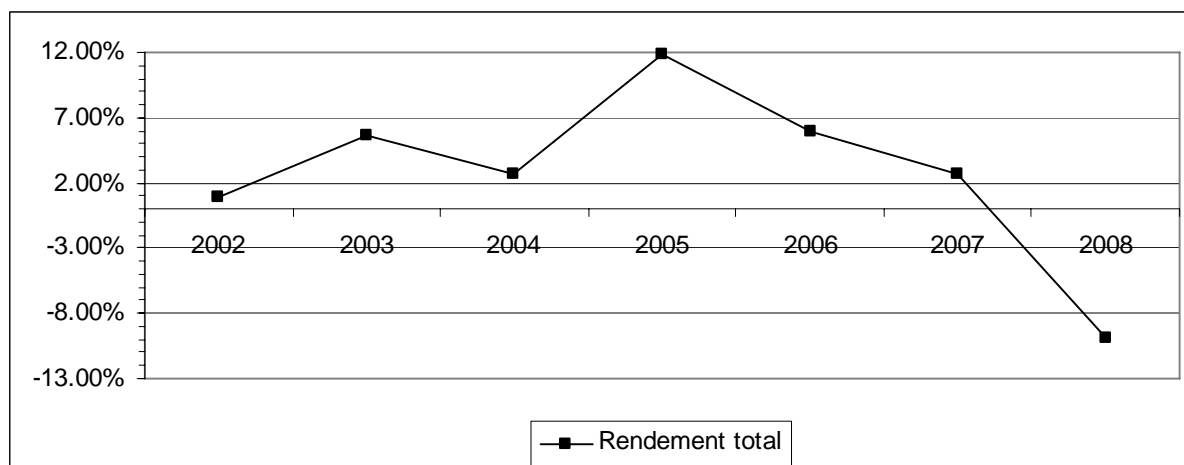


5.11.3 Évolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



5.11.4 Évolution du rendement total des placements

_Rendement total des placements: -9.93% pour l'exercice sous revue (année précédente: 2.74%).



5.11.5 Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété

_Au cours de l'exercice sous revue, 10 retraits de capitaux (8 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de 381 MCHF (867 MCHF l'année précédente).

